



PATRONAGE DE L'ARCHE – VACANCES D'HIVER 2026

L'équipe d'animation du patronage de l'Arche est heureuse de vous accueillir pour la 1^{ère} semaine des vacances d'hiver. Le patronage sera ouvert du lundi 9 au vendredi 13 février pour les enfants à partir du CP. Pendant ces journées, nous voulons offrir à vos enfants un lieu d'amitié, de jeu et d'éducation intégrale.

Au patronage les enfants jouent beaucoup, vivent ensemble, apprennent les joies et les difficultés de la vie collective et grandissent en approfondissant leurs talents. Ils sont responsabilisés en s'occupant des plus jeunes ou en rendant service aux autres, tout en découvrant leur vie intérieure grâce à des temps de silence et de relecture de journée.

– JOURNÉE TYPE –

- | | |
|---------------|--|
| 08h00 - 09h00 | Arrivées échelonnées, accueil, jeux en autonomie |
| 09h00 – 9h15 | Prière du matin |
| 09h15 - 11h30 | Activités du matin |
| 11h30 - 12h15 | Vie de Saint |
| 12h15 - 12h30 | Départs et arrivées, jeux en autonomie |
| 12h30 - 13h15 | Repas et services |
| 13h15 - 14h00 | Temps calme, jeux en autonomie |
| 14h00 - 16h30 | Grand Jeu ou Sortie et goûter |
| 16h30 – 18h00 | Départs échelonnés |

Nous proposons aux enfants des activités variées : sportives, artistiques, culturelles ou manuelles. Ces activités sont adaptées à l'âge de chaque enfant et encadrées par des animateurs compétents.

Les enfants apporteront leur repas pour le déjeuner. Nous avons les équipements nécessaires à la conservation froide et au réchauffage des aliments. Pensez bien à fournir une gourde, des vêtements et chaussures confortables et marqués du nom de votre enfant. Le cas échéant, un chapeau, des lunettes de soleil et de la crème solaire peuvent être nécessaires. En plus de l'inscription, une adhésion individuelle de 10 € pour les vacances doit être réglée.

Vous pouvez nous transmettre le dossier d'inscription rempli par mail à patronage.arche@gmail.com ou le déposer dans la boîte aux lettres du patronage (34 rue Victor Hugo)

Pour toutes questions (renseignement, dossiers d'inscriptions, règlements), merci de vous adresser à l'adresse mail : patronage.arche@gmail.com

N'hésitez pas à nous contacter !

Tarifs applicables pour la période 2025/2026

Le règlement peut s'effectuer en chèque (à l'ordre de Asso d'Education et Loisirs de l'Arche) en espèces ou en chèques vacances ou par virement. Vous recevrez en fin de mois une facture correspondant au nombre de demi-journée de présence de votre enfant.

Quotient Familial	Journée	Demi-Journée
0€ à 500€	5€	2,50€
501€ à 700€	6€	3€
701€ à 1000€	6€	3,50€
1001€ à 1300€	9€	4,50€
1301 à 1500€	12€	6€
>1500€	14€	7€

Fiche d'inscription – Vacances d'hiver au Patro' 2026 -

L'ENFANT

<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Une qualité de votre enfant :

Classe et établissement scolaire fréquenté année 2024-2025 :

LES RESPONSABLES LEGAUX

Mère ou Tutrice	Nom :	Prénom :
Courriel (EN LETTRES CAPITALES) :		Téléphone :
Profession de la mère :		
Père ou Tuteur	Nom :	Prénom :
Courriel (EN LETTRES CAPITALES) :		Téléphone :
Profession Père :		
Qui contacter en priorité, en cas d'urgence ?		
ADRESSE		
<input type="checkbox"/> Madame et Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Adresse postale + Nom de famille :	

J'autorise la diffusion des photos qui pourraient être prises de mon enfant sur tout support édité par l'association.

Oui Non

Dossier papier à envoyer par mail (patronage.arche@gmail.com) ou déposer dans la boîte aux lettres de l'Arche : 34 rue Victor Hugo avec les pièces suivantes :

- L'attestation CAF du Quotient Familial (QF)
- Fiche Autorisations Parentales complétée et signée (cf. ci-après)
- Le règlement de la cotisation temporaire (5 jours) de 10 €

Fait le/...../..... à Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné(e), (Nom Prénom) Agissant en qualité de Mère – Père – Tuteur , autorise mon enfant (Prénom) à participer aux sorties éventuelles.

Autorisation de sortie

autorise n'autorise pas mon enfant à rentrer seul à la maison le midi et/ou le soir.

Je reconnais avoir été informé(e) par la direction que dès qu'il aura quitté l'enceinte des locaux, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité juridique du patronage, et qu'il retombera sous mon entière responsabilité. Rappel : Pour pouvoir sortir de l'établissement, y compris pour aller rejoindre la personne qui vient le chercher au bout de la rue, cette autorisation est obligatoire.

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :	Téléphone :

Dossier médical

Vaccinations (Merci de joindre une photocopie du carnet de santé)

BCG :	DTP :
Numéro de sécurité sociale :	

Renseignements utiles concernant la santé de l'enfant : allergies, asthme, contre-indications, traitement de longue durée (PAI)...

Médecin de famille : Téléphone :

RAPPEL : les animateurs et encadrants ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants.

En cas d'accident :

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

En cas de nécessité de transfert dans un établissement hospitalier, nom de l'établissement

: **Autorisation d'anesthésie et d'intervention chirurgicale :**

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'enfant.....

Autorise l'anesthésie et l'intervention chirurgicale au cas où, victime d'un accident, son état le nécessite. Fait à....., le..... Signature NB/ La signature de l'autorisation ci-dessus est facultative. Cependant, elle permet d'éviter d'attendre votre arrivée pour agir.